

DISPOSITIFS & FINANCEMENT

ACRE - Aide aux Créateurs et Repreneurs d'Entreprise

DÉFINITION

L'ACRE est une exonération partielle de cotisations sociales pour les créateurs et repreneurs d'entreprise pendant les 12 premiers mois d'activité. Elle facilite le démarrage en réduisant la charge sociale.

Pour un micro-entrepreneur éligible, l'ACRE divise par environ 2 les cotisations sociales sur la première année. Exemple : un freelance qui aurait dû payer 21,2 % de cotisations paie ~11 % avec l'ACRE.

Éligibilité : demandeurs d'emploi, jeunes 18-25 ans, bénéficiaires du RSA/ASS, salariés repreneurs, personnes en zone urbaine sensible (QPV), créateurs en zone rurale (ZRR).

Démarche : la demande se fait dans les 45 jours suivant la création. Au-delà, droit perdu. Pas automatique pour la plupart des profils - il faut postuler.

L'ACRE est l'un des meilleurs leviers pour les reconversions entrepreneuriales : combinée avec l'ARCE (capitalisation chômage) + CPF (formation pré-crédation), elle permet un démarrage avec une marge financière confortable.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/acre

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF